



## **Commission des Forêts d'Afrique Centrale**

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

# **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**«Session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC»**

Yaoundé, le 11 juin 2013

Le Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), informe l'opinion nationale, sous-régionale et internationale de la tenue prochaine de la session extraordinaire du Conseil des Ministres qui se tiendra du 16 au 18 juillet 2014, à Brazzaville, en République du Congo.

Convoquée conformément aux dispositifs du traité de la COMIFAC par la Présidente en exercice de la COMIFAC, cette session extraordinaire, en prélude de la huitième session ordinaire du Conseil des Ministres qui va se tenir en décembre 2014, va examiner les dossiers prioritaires concernant la vie de l'institution.

L'objectif général de cette conférence est d'apprécier la performance de la COMIFAC en examinant le rapport de l'audit financier des comptes de l'exercice 2013 du Secrétariat Exécutif et le document révisé du plan de Convergence validé au cours d'un forum sous-régional en juin dernier.

Il est à noter que suivant l'article 10 du Traité instituant la COMIFAC, le Conseil des Ministres est l'instance de décision, de coordination et de contrôle de la mise en œuvre des politiques en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous région. A ce titre, il est prévu celle-ci tiendra une session ordinaire tous les deux ans dans un pays membre de la COMIFAC.

La COMIFAC comprends dix Etats membres que sont le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RDC, le Rwanda, le Sao Tomé et Príncipe, et le Tchad.

**Contacts :**

Médard MAVOUNGOU BAFOUKA

Chargé de communication COMIFAC

Tel : +237 74 80 95 84

E-mail : medard.mavoungou@pacebco-ceeac.org